

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE VEYSONNAZ



62^{ème} Assemblée générale

Date : 18.04.2025
Lieu et heure : Salle de gymnastique, 18h45
Présidence : Mme Nicole Fragnière Meyer (NFM)
Présences : 51 personnes, dont 45 avec droit de vote
Excusés : 8 personnes

LIEN SUR RAPPORT D'ACTIVITES : www.veysonnaz.ch/agsd

Ordre du jour

1. Ouverture de l'Assemblée
2. Désignation des scrutateurs
3. Contrôle des présences
4. Approbation du procès-verbal de l'AG du 29 mars 2024
5. Présentation du rapport d'activité et des comptes de l'exercice 2024
6. Rapport de l'organe de révision
7. Approbation du rapport d'activité, des comptes 2023 et décharge au comité
8. Élection du comité pour la période 2025-2029
9. Election de deux vérificateurs aux comptes pour la période 2025-2029
10. Cotisation annuelle
11. Présentation et acceptation du budget 2025
12. Informations communales
13. Divers

Ouverture de l'Assemblée

Mme Nicole Fragnière Meyer ouvre la séance à 19h00, salue l'assemblée et excuse les absents.

Désignation des scrutateurs

Mme Stéphanie Glassey et Mme Deborah Salvi.

Contrôle des présences

Rappel : pas de quorum applicable à cette assemblée. La feuille des présences circule dans la salle. On dénombrera finalement 51 personnes, dont 45 avec droit de vote.

Comité

La présidente rappelle la composition du Comité au cours de l'exercice sous revue :
Mme Marylène Volpi Fournier, représentante de la commune de Sion
Mme Laurence Fournier, représentante de la commune de Veysonnaz
Mme Karin Praz, représentante des hébergeurs.
M. Rosario Coralluzzo, représentant des hébergeurs, dont l'absence à l'assemblée est excusée.
Mme Mélanie Fragnière, représentante des artisans et commerçants, vice-présidente
Mme Nicole Fragnière Meyer, représentante des propriétaires de résidences secondaires, présidente

Veysonnaz Tourisme

Améliane Fartaria, marketing et événementiel
Frédérique Schaffner, accueil et infrastructures
Benedikta Rabiuss, accueil et animations

Approbation du procès-verbal de l'AG du 29 mars 2024

Le PV, disponible en ligne, ne donne lieu à aucun commentaire. Il est approuvé.

Présentation du rapport d'activités et des comptes de l'exercice 2024 (01.11.2023 – 30.10.2024)

Présentation des nuitées touristiques par Frédérique Schaffner

Nuitées hôtelières : au cours de l'hiver 2023-2024, les nuitées hôtelières ont subi une baisse d'environ 20%. Cette situation est due pour partie au changement de gérance des hôtels Magrappé et Chalet Royal. Ces derniers sont restés fermés deux mois. La reprise par les nouveaux exploitants s'est faite sans passage de clientèle. Au cours de l'été 2024, la météo maussade a par ailleurs retenu en partie les hôtes.

Enfin, on remarque un changement d'habitude des hôtes. Les courts séjours et les réservations de dernières minutes sont désormais plus fréquents.

Présentation de l'accueil et information par Benedikta Rabi

Légère augmentation du nombre de jours d'ouverture par rapport à 2024. La baisse des passages au guichet résulte de la baisse des nuitées mais reflète également un changement d'habitude des hôtes qui prennent plus de renseignements en ligne.

Présentation des animations et manifestations par Amélie Fartaria.

Les activités et manifestations estivales continuent d'attirer un large public, avec la Navette des Bisses comme produit phare. L'animation « Fais ta tomme », lancée en été 2024, a rencontré un fort succès et a été adaptée en version hivernale. En hiver, les descentes aux flambeaux et les balades en raquettes restent populaires. La nouvelle activité « Rando-caquelon » (sortie raquettes et fondue) a également été très appréciée.

Les programmes estivaux « Oursons » (4–9 ans) et « Sun&Fun » (dès 10 ans) ont connu une baisse de participation, due principalement au fait que les enfants qui ont été fidèles à ce programme ces dernières années ont maintenant grandi et à la difficulté d'attirer de nouveaux participants. Un nouveau concept d'activités, sans découpage strict par âge et basé sur des centres d'intérêt ciblés (sport, nature, culture, gastronomie), sera lancé à l'été 2025 pour répondre à ces évolutions et valoriser le patrimoine local.

Présentation des activités marketing par Amélie Fartaria.

Marketing digital : la présence digitale progresse, avec une augmentation constante des abonnés sur les réseaux sociaux et un développement sur TikTok pour toucher un public plus large.

MRAG (Matterhorn Region AG) : L'exercice sous revue a constitué la dernière année de collaboration avec la MRAG : accueil de 6 voyages presse (23 journalistes, 5 nationalités) et de FamTrips regroupant 13 nationalités.

Veysonnaz dans la presse : Veysonnaz a bénéficié de parutions dans des médias de renom (Marie Claire, Madame Figaro, Focus Hiver de 24 Heures et Tribune de Genève), renforçant la visibilité de la destination.

Management de produits (Navette des Bisses, « Fais ta tomme » par exemple) : le développement de produits vise à offrir des expériences combinant plusieurs services, en mettant en avant les acteurs locaux et les activités valorisant le terroir et la nature.

Présentation des **comptes 2024** par Nicole Fragnière Meyer

À la suite du départ de Bérengère Fournier, certaines tâches administratives ont été déléguées à la commune dont la tenue de la comptabilité. Nos vifs remerciements à Alexandre Ferchaud pour le travail effectué et la transition harmonieuse assurée. Il est en outre souligné que le plan comptable a été quelque peu modifié de sorte que la comparaison avec l'exercice précédent doit être explicitée.

Produits

Le budget global de l'office de tourisme est de l'ordre de CHF 495'000.-.

Cotisations :

Les cotisations 2025 sont légèrement inférieures au budget mais en ligne avec le montant perçu en 2024.

Taxes de séjour :

Les nuitées hôtelières des premiers mois de l'exercice ont été affectées par le changement de gérance des deux hôtels et une transition non préparée par la précédente gérance. La société en question a par ailleurs été liquidée par voie de faillite, laissant une ardoise de plus de CHF 25'000.- de taxes de séjour dues pour la période de janvier 2023 jusqu'à la fermeture des hôtels en octobre 2023.

Taxe de promotion touristique (TPT) :

Les recettes de la TPT ont été inférieures de CHF 20'000.- au budget du fait également de la faillite de la société précédemment gérante des hôtels.

Absence de rétrocession de Nendaz :

Depuis fin 2021, aucune recette n'a été encaissée au titre des taxes touristiques perçues auprès des assujettis du territoire communal de Nendaz sis dans le giron touristique de Veysonnaz. Une convention intercommunale n'a pas encore été mise en œuvre en l'état.

Apport commune Veysonnaz :

De 2021 à 2023, la commune de Veysonnaz avait effectué un apport additionnel de CHF 80'000 qui n'a pas été renouvelé en 2024.

Annonces :

La baisse des recettes était anticipée dans le budget en raison du format revu de l'édition 2024 destiné à réduire les coûts d'édition et à donner à la brochure un format plus attractif.

Autres produits de l'information et des animations :

Le montant des recettes 2024 nettement supérieur au budget et aux comptes 2023 des recettes 2024 résulte essentiellement de trois facteurs : (i) dans la présentation des comptes 2024, ce poste inclut des recettes encaissées par Veysonnaz Tourisme mais reversées à des tiers, non incluses au budget (location du tennis par exemple) ; (ii) Veysonnaz Tourisme prélève désormais une finance d'inscription pour certaines activités précédemment gratuites (telles que les descentes aux flambeaux) ; (iii) les recettes MICE (*Meetings, Incentives, Conferences & Exhibitions*) doivent être mises en rapport avec les charges des prestations achetées, seule une commission étant acquise à Veysonnaz Tourisme. A échelle égale, les recettes 2024 ont été en ligne avec le budget.

Charges

Charges d'exploitation et d'administration :

Les charges d'exploitation et d'administration ont été bien maîtrisées et sont inférieures de CHF 10'000 par rapport au budget. Le loyer annuel des locaux de Veysonnaz Tourisme s'élève à CHF 29'256.-. Il est partagé par moitié avec l'Ecole Suisse de Ski.

Publication, matériel d'information et site internet :

Les fonctionnalités du site internet n'ayant pas nécessité d'amélioration significative en 2024, une économie de CHF 10'000 a été réalisée sur ce poste. Des économies ont également pu être réalisées sur l'édition de divers guides et brochures (-CHF 4'400 par rapport au montant budgété). Ces économies ont permis diverses campagnes sur réseaux sociaux et publications dans des magazines.

Animations, manifestations et Sun&Fun :

Le coût des animations, du Sun&Fun, des différentes offres proposées et de la Navette des Bisses a été bien maîtrisé et est globalement en ligne avec le budget. Le différentiel des charges 2024 par rapport au budget correspond au versement à des tiers de recettes encaissées pour leur compte par Veysonnaz Tourisme, non incluses au budget.

Marketing :

Sont inclus dans ce poste la contribution à Matterhorn Region AG dans le cadre du partenariat Nendaz-Veysonnaz ainsi que divers frais relatifs à l'accueil de journalistes et de tour-opérateurs étrangers en lien avec les voyages de presse et Fam Trips (voyages de familiarisation) organisés grâce à ce partenariat. Celui-ci a pris fin le 31 décembre 2024.

Amortissements :

Au vu de la disponibilité financière, aucun amortissement n'a été fait sur l'exercice 2024.

L'exercice est clos avec un résultat positif de CHF 835.

La présidente demande à l'Assemblée s'il y a des questions ou observations sur le compte de pertes et profits. Une participante relève qu'il n'est pas normal que la commune de Nendaz ne rétrocède plus de taxes touristiques à Veysonnaz ainsi que le mauvais état d'entretien de certains bisses sis sur son territoire communal.

Bilan

Le poste « Débiteurs » comprend la créance de CHF 45'000 envers la commune de Nendaz toujours en suspens, qui fait l'objet d'une provision au passif, ainsi qu'une créance contre l'ancien exploitant des hôtels pour 25'000, également provisionnée sur fait de la faillite prononcée fin février 2024.

Rapport de l'organe de révision

M. Olivier Fournier lit le rapport et recommande d'accepter les comptes soumis et de donner décharge au comité.

Approbation du rapport d'activité, des comptes 2024 et décharge au comité

NFM demande le vote à main levée :

- Approbation du rapport d'activité : unanimité, moins une abstention
- Approbation des comptes 2023-24 : unanimité, moins une abstention
- Décharge au comité : unanimité, moins une abstention

Élection du comité pour 2025-2029

La Présidente rappelle que le mandat de 4 ans du comité en place est arrivé à échéance. Au titre de la nouvelle composition du comité proposée à l'Assemblée, quatre candidats, soit Mme Mélanie Fragnière, Mme Nicole Fragnière Meyer, Mme Karin Praz et M. Rosario Coralluzzo siègent déjà, ce qui permettra d'assurer une certaine continuité. Trois nouveaux représentants au sein du comité sont proposés, soit :

Mme Catherine Fournier, représentante de la commune de Veysonnaz,
M. Raphaël Zuchuat, représentant de la commune de Sion, et
M. Charles Henri Fournier, représentant de la commune de Nendaz.
Ces derniers se présentent brièvement.

À la suite du vote, la nouvelle composition du comité est acceptée à l'unanimité moins 1 abstention.

Vote sur la présidence : Mme Nicole Fragnière Meyer indique qu'elle n'a pas souhaité se représenter à la présidence, fonction qui requiert une plus grande disponibilité sur place. Mme Mélanie Fragnière, qui a assumé la vice-présidence du comité ces dernières années, a proposé sa candidature.

À la suite du vote, Mme Mélanie Fragnière est désignée à la présidence du comité à l'unanimité moins 1 abstention.

Mme Nicole Fragnière Meyer profite de cette Assemblée pour lancer un appel à candidature pour la remplacer en tant que représentante des résidents secondaires, pour les raisons déjà évoquées, lors de l'Assemblée générale de l'année prochaine.

Élection des vérificateurs aux comptes pour 2025-2029

M. Olivier Fournier et M. Gustave Grether sont réélus à l'unanimité.

Appel est également lancé pour le remplacement de M. Gustave Grether qui souhaite remettre son poste lors de la prochaine Assemblée après de longues années de service.

Cotisation annuelle

Le comité propose de conserver les montants comme les autres années, soit :

CHF 40.- pour les privés

CHF 60.- pour les commerçants de Veysonnaz

CHF 200.- pour les commerçants extérieurs (non-soumis à la TPT)

Acceptation à l'unanimité.

Présentation et acceptation du budget 2025

Le budget 2025, présenté par Nicole Fragnière Meyer, n'est pas fondamentalement différent du budget 2024.

Les cotisations restent inchangées ; les taxes touristiques de Veysonnaz restent stables. Animations/produits : la hausse des recettes doit être mise en relation avec la hausse des charges, résultant en un coût net similaire à l'exercice 2024/2025.

Charges salariales et d'exploitation stables. Marketing : stable en termes de budget. En étant sorti de la MRAG, l'enjeu pour Veysonnaz Tourisme sera d'assurer une visibilité équivalente, seul, avec les moyens à disposition.

C'est donc un budget 2025 équilibré qui est présenté, avec un résultat positif de presque CHF 500.

Le budget est accepté à l'unanimité moins une abstention

Informations communales

Jean-Edouard Fragnière, président de la Commune, prend la parole et salue tout le monde. Catherine Fournier développe l'étude de la HES-SO qui pose les bases de la stratégie touristique communale. Trois phases différentes : tour d'horizon (déjà eu lieu) – 2^{ème} phase : interroger les partenaires communaux et commerciaux (cet été) – 3^{ème} phase : avoir les outils pour redynamiser le tourisme et déterminer quel type de tourisme Veysonnaz souhaite.

Parkings : présentation des différents parkings. Discussion en cours avec différents administrateurs de PPE. Trouver des solutions en collaboration avec nos voisins. Compter sur le soutien des différentes commissions au sein de la commune.

Chauffage à distance : Arnaud Fragnière dresse les grandes lignes de la situation actuelle. Création d'une centrale dans le voisinage de la piste de l'Ours et mise en service si tout va bien en 2027.

Bisse de Vex : présentation du bisse et de l'Association des Amis du Bisse de Vex. Coûts d'exploitation et droits d'eau. Travaux prévus devant l'Orée du Bois à cause de fuites.

Divers

Quelques remarques sont formulées par les participants à l'Assemblée en lien avec :

- la traversée parfois périlleuse de la piste des Mayens devant l'hôtel Magrappé, question qui concerne les remontées mécaniques (NVRM) ;
- la Tavolata organisée par les autorités communales sur la route de Pra au cours de l'été 2024, qui a rencontré un joli succès et pourrait être reconduite ;
- l'état des routes.

NFM remercie l'équipe de Veysonnaz Tourisme ainsi que les membres présents de la SD et de la commune et clôt la séance à 21h00. L'apéritif est servi.